

C'est un projet d'aménagement et de développement de territoire à l'échelle locale.

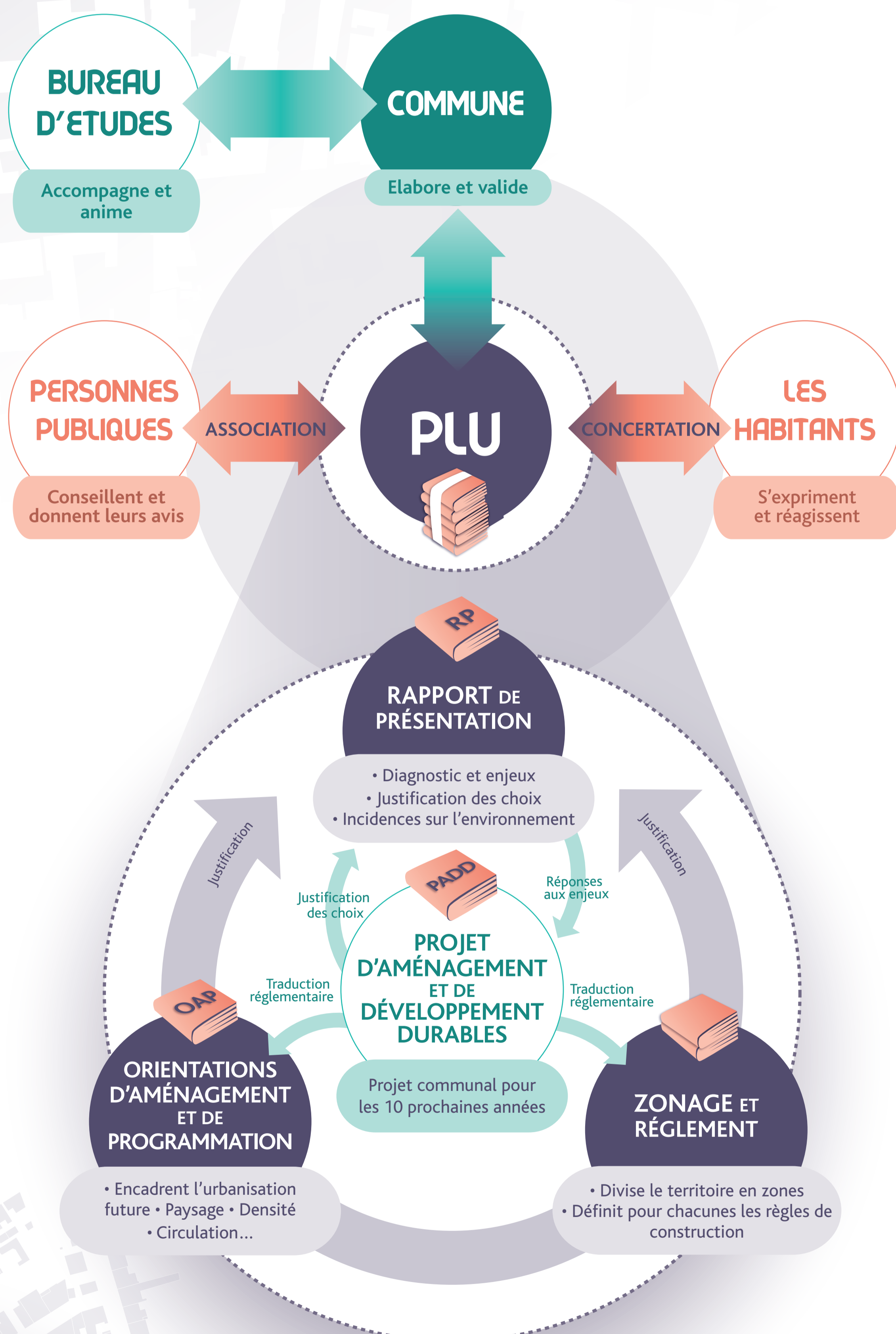
Il organise l'avenir du territoire en anticipant ses évolutions pour mieux les maîtriser et les coordonner, dans une perspective de développement durable et solidaire.

C'est un document global, concret et opérationnel, porteur d'un projet urbain.

Le PLU, qu'est-ce que c'est ?

C'est s'interroger sur le futur de la Chapelle-en-Serval, quel village demain et pour les générations futures.

- Où construire ?
- Quoi construire ?
- Comment construire ?



Comme le POS (Plan d'Occupation des Sols) qu'il vient remplacer, le PLU s'impose à tous et sert de référence pour l'instruction des demandes d'occupation du sol (permis de construire, de démolir...)

Depuis les années 2000, la loi SRU puis les lois Grenelle et ALUR, une nouvelle façon de penser l'aménagement du territoire a émergé. Le PLU s'inscrit désormais dans un cadre législatif fort, en constante évolution, nécessitant une mise à jour régulière du document.

La réflexion du PLU se construit aujourd'hui autour des 3 piliers du développement durable : **le social, l'économie et l'environnement.** Elle aborde des principes fondamentaux comme l'utilisation économe et équilibrée des espaces, la préservation des ressources, la prise en compte des risques, la mixité des fonctions (se loger, travailler, se déplacer, se divertir), la mixité sociale, les énergies renouvelables... **La démarche doit permettre de créer les conditions pour la mise en place d'un cadre de vie agréable, viable, équitable et donc durable et de répondre aux besoins de tous.**

Ainsi, s'il fixe les zones constructibles et les façons d'y construire (sa maison, son entreprise, les équipements publics,...), il touche aussi la question des espaces verts, du stationnement, des transports, des espaces publics et permet également la protection et la mise en valeur des paysages, des espaces naturels et agricoles, du patrimoine bâti, des corridors écologiques,...

Plus de 2 ans de travail...



L'avenir de votre commune se construit... **Participez au PLU !**

- S'informer**
Exposition en mairie
Encart dans le bulletin municipal
@lachapelleenserval
- S'exprimer**
Réunion publique
Registre de concertation